

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2025_046

Mission 2026 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2026 comme suit :

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_046-DE
A G E D I

Missions générales :

- Mise en œuvre des actions du PPG 2023-2027 ;

- Appui et soutien des collectivités, et autres structures pour des initiatives locales (ex : nettoyage de rivière, opération arrachage de plantes exotiques envahissantes) ;
- Conseils techniques et accompagnements aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
- Participation au fonctionnement du Syndicat Tarn-amont.
- Formation et sensibilisation des nouveaux élus sur le fonctionnement et la gestion des milieux aquatiques.

Planification et suivi des travaux

- Suivi des travaux de la 4^{ème} tranche de gestion de la ripisylve et des embâcles sur l'ensemble du territoire (5 secteurs d'intervention sur 30km), recensement des propriétaires, conventionnement, relance pour autorisation de passage et de travaux, marquage des arbres, suivi des travaux et communication ;
- Réalisation de travaux ponctuels dans le cadre de la surveillance active
- Élaboration de la 5^{ème} tranche de travaux du PPG 2023-2027 (réalisation des travaux en 2027). Repérage de terrain et détermination des travaux à réaliser, montage d'un marché de travaux, consultation / sélection des entreprises et demandes de subventions ;

Gestion des zones humides et des espaces de mobilité

- Mise en œuvre de la restauration de l'espace de mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin à Rivière-sur-Tarn, dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie : finalisation de la 2^{ème} phase de travaux sur les berges et mise en place d'un suivi ;
- Poursuite de l'étude hydraulique/hydromorphologique dans la traversée de Boyne afin de restaurer et réduire les impacts des crues sur les ouvrages (conduites eaux usées, murs de soutènement d'une voirie, enrochements en pied d'habitations), Accompagnement des gestionnaires d'ouvrage pour mettre en place une stratégie de travaux en fonction des scénarios retenus ;
- Poursuite de l'animation du projet de restauration de zones humides sur le Durzon à Nant en partenariat avec le CEN Occitanie et l'Association Nant en Transition, en fonction des volontés de Mairie de Nant ;
- Poursuite de la démarche participative à destination des agriculteurs pour limiter l'impact du bétail sur les cours d'eau et préserver les zones humides.
- Réalisation et suivi des travaux de plantation et de mise en défens des cours d'eau (Affluent de ruisseau de la Cure à Barre-des-Cévennes).
- Suivre l'évolution des atterrissements et des principales zones d'érosion (mobilité, développement de la végétation), avec l'appui d'une stagiaire (8 semaines).

Suivi de l'état des cours d'eau et des zones humides

- Améliorer la connaissance des cours d'eau du territoire notamment sur les petits affluents (Briançon dans le secteur des Bondons, le Trévezel en amont de Trèves) ;
- Poursuite des efforts de sensibilisation/mobilisation des acteurs du territoire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes, proposition de gestion des foyers de Renouée du Japon notamment à Florac, Ispagnac et Nant ;
- Poursuivre le suivi de l'impact des incendies de Mostuéjouls dans le ruisseau des Arzioles ;
- Suivi de l'état des cours d'eau et valorisation des données.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_046-DE
A G E D I

Continuité écologique

- Préparation et réalisation de travaux de rétablissement de la petite continuité sur le ruisseau de Prunaret à Dourbies et sur un passage busé sur un affluent du ruisseau de la Cure à Barre-des-Cévennes.

Autres missions

- Accompagnement des démarches d'atlas de la biodiversité communale (Bédouès-Cocurès, Trèves) ;
- Participation aux démarches sur les sites Natura 2000 ;
- Suivi et appuis ponctuels au programme de restauration des mares et lavognes mené par le PNRGC, en particulier sur le Causse du Larzac et le causse Noir ;
- Appuis ponctuels et développement de partenariat (Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, COPAGE, CEN, PNC, PNRGC) ;

Établit le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau à 432 jours d'agents du syndicat.

Établit le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2026 à :

Frais salariaux	98 605,22 €
Frais généraux indirects (<i>calcul AEAG 70 €/jour * nombre de jours travaillés sur l'action</i>)	30 240,00 €
Dépenses ponctuelles : prestations extérieures (exposition biodiversité, suivis écologiques), frais annexes	10 500,00 €
TOTAL GENERAL	139 345,22€

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2026 comme suit :

Agence de l'eau Adour-Garonne : 97 541,65 euros (70%),

Autofinancement : 41 803,57 euros (30%) ;

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise Monsieur le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

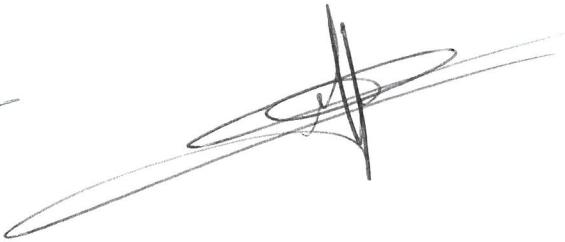
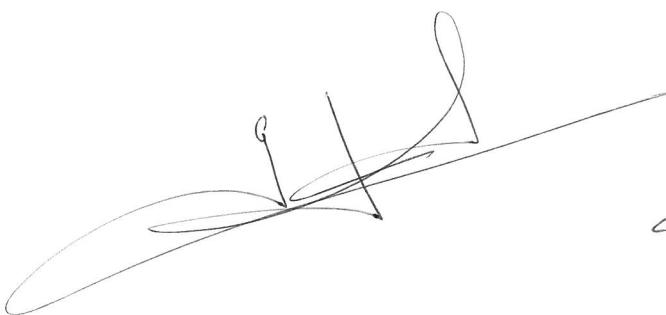
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de reception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_046-DE
A G E D I

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER

Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04 / 12 / 2025
et publié ou notifié
le 05 / 12 / 2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_046-DE
A G E D I